

Espace mobile de santé

Nous poursuivons avec nos partenaires, la mise en place de l'Espace mobile de santé (EMS), un dispositif de santé pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité dans les territoires de la Communauté de communes du Jovinien (CCJ), de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) et la Communauté de communes du Serein et Armance.

Qu'est-ce que l'Espace mobile de santé ?

L'EMS est un dispositif itinérant permettant aux personnes en situation de précarité et éloignées du système de santé de vérifier leurs droits de santé, de réaliser un bilan de santé et de bénéficier d'une consultation médicale. Il leur permet également d'échanger avec des professionnels de la prévention sur des questions de santé telles que les addictions, la vaccination, le sommeil, la nutrition, la parentalité, l'image de soi, la vie affective et sexuelle, l'hygiène bucco-dentaire et corporelle, le diabète, le dépistage des cancers, ...

L'accès à l'Espace mobile de santé est gratuit sur prescription et se fait auprès d'un travailleur social du CCAS ou de l'UTS de Joigny-Migennes (CD 89), dans la limite de 10 personnes maximum.

Quel est le public concerné par l'Espace mobile de santé ?

Les bénéficiaires de ce dispositif itinérant doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- Présenter des difficultés sociales : isolement social et familial ;
- Se trouver en situation de précarité financière ;
- Être éloigné géographiquement des services de santé ;
- Être accueilli en hébergement d'urgence ou temporaire (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, CHRS, CADA) ;
- Avoir besoin d'une consultation médicale de prévention visant à faire un bilan de santé.

Les bénéficiaires peuvent répondre à un ou plusieurs de ces critères et doivent relever du régime général. Les personnes relevant du régime agricole pourront bénéficier du dispositif « Instant santé » porté par la MSA Bourgogne-Franche-Comté.

Le choix a été fait d'orienter vers les lieux dédiés de l'EMS principalement les personnes relevant du régime général ne pouvant pas se rendre au Centre d'Examen de santé d'Auxerre du fait de la mobilité, de l'éloignement géographique, ...

Et concrètement, comment ça se passe ?

Sur chacun des 3 territoires (sous forme de rotation mensuelle, l'Espace mobile de santé s'implante dorénavant sur une matinée et propose :

- **La réalisation de bilans de santé**
Une équipe du centre d'examen de santé reçoit les personnes pour réaliser un bilan de santé, faire des rappels de vaccins, et assure une consultation gratuite par un dentiste, ...
- **La réalisation d'une consultation médicale**
Un médecin généraliste (vacataire du centre d'examen de santé) reçoit les bénéficiaires pour

un examen médical d'une durée d'environ 30 minutes.

La consultation est gratuite. Le suivi de la prise en charge est assuré par un dossier médical et une fiche de liaison médicale qui est remis par le médecin à l'issue de la consultation.

- **Un espace prévention et promotion de la santé**

Des opérateurs de prévention sous la coordination de Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté animent cet espace autour des thématiques suivantes : addictions, vaccination, sommeil, nutrition, parentalité, l'image de soi, vie affective et sexuelle, l'hygiène buccodentaire et corporelle, le diabète, le dépistage des cancers, ...

Les travailleurs sociaux, les médiateurs de quartier et les bénévoles des banques alimentaires, ... sont nos relais de proximité pour informer les personnes concernées du passage de l'Espace mobile de santé.

Au total, 3 installations sont prévues par territoire, en 2025 :

Première installation	Deuxième installation	Troisième installation
- Joigny (au CCAS) : 14 janvier 2025 - Migennes (à la MSP) : 4 février 2025 - Saint-Florentin (au CCAS) : 11 mars 2025	- Joigny (au CCAS) : 13 mai 2025 - Migennes (à la MSP) : 3 juin 2025 - Saint-Florentin (au CCAS) : 1^{er} juillet 2025	- Joigny (au CCAS) : 30 septembre 2025 - Migennes (à la MSP) : 07 octobre 2025 - Saint-Florentin (au CCAS) : 2 décembre 2025
Horaires : 8h30 à 12h30 Inscription obligatoire et renseignements auprès de : CCAS de Joigny : ccas@ville-joigny.fr – Tél : 03 86 92 48 28 CCAS de Migennes : ccas@ville-migennes.fr – Tél : 03 86 92 90 89 CCAS de Saint-Florentin : ccas@ville-saintflorentin.fr – Tél : 03 86 35 38 44 UTS du Jovinien : Tél : 03 86 92 08 30 UTS du Migennois : Tel : 03 86 92 08 00 uts-jovinien-migennois@yonne.fr		

L'Espace mobile de santé (EMS) trouve son origine dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLIS). Il s'inscrit dans le déploiement du parcours précarité du Projet régional de santé Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif est porté par la Préfecture de l'Yonne, le Conseil départemental de l'Yonne, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse primaire d'Assurance maladie de l'Yonne, les CCAS de Joigny, Migennes et Saint Florentin, l'UTS de Joigny-Migennes, la Maison de santé du Migennois et Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté.